

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

COMMUNE DE JOUQUES

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

# PROCES-VERBAL DE PROCES-VERBAL DE SEANCE

***Etaient présents :***

M. Eric GARCIN, le Maire et Président, Mme Joëlle JOUVIN Vice-Présidente, Valérie TORCOL et Claude NOBLE, élus municipaux, Éliane BOYER, Josiane DEMANGE et Evelyne JUIGNET Représentantes de la Commune

***Bons de pouvoir :*** Martine AUSTRUY donne procuration à Joëlle JOUVIN, Margaux BADROUILLARD donne procuration à Évelyne JUIGNET, Paulette PANSARD donne procuration à Valérie TORCOL et Paul CATHERINEAU donne pouvoir à Claude NOBLE.

***Était excusée :*** Elvira CASPERS Éluée municipale.

***Absente :*** Brigitte BONNIEL, Représentante de la Commune.

Monsieur le Maire, Président de séance, constate que le quorum est réuni, et déclare la séance ouverte à 17h00.

Joëlle Jouvin est désignée Secrétaire de séance.

## RAPPORT N°1

**Objet : approbation du procès-verbal du conseil du 6 février 2023.**

M. le Président demande si le compte-rendu appelle des remarques et/ou des corrections à apporter. Le compte-rendu est mis au vote pour approbation.

Il est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

## RAPPORT N°2

### N°9\_CCAS\_2023 : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2022

Monsieur le Président expose devant les membres du Conseil d'Administration du CCAS, le compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale de JOUQUES, pour l'exercice 2022.

Le trésorier établit le compte de gestion qui doit être le reflet du compte administratif et juge de la sincérité et légalité du compte administratif.

Le compte de gestion peut se résumer ainsi :

#### *Section de fonctionnement :*

Recettes :	6 740.76 euros
Dépenses :	10 488.01 euros

**Le résultat consolidé de clôture s'établit à : - 3 747.25 euros**

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil d'Administration le Compte de Gestion de l'année 2022.

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

## RAPPORT N°3

### N°10\_CCAS\_2023 : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Joëlle Jouvin, Vice-Présidente, pour la présentation du Compte Administratif de l'année 2022 qui fait un bref rappel de la définition de ce qu'est le compte administratif : c'est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion financière du CCAS et ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Ce dernier s'établit comme suit :

#### **Résultat de fonctionnement 2022**

Dépenses de fonctionnement :	10 488,01 €
Recettes de fonctionnement :	6740,76 €

**Résultat de fonctionnement 2022 : - 3 747,25 €**

Excédent 2022 reporté : + 16 965, 47 €.

**Soit un excédent global de fonctionnement : +13 218,22 €.**

#### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Madame le Rapporteur indique que la section des dépenses de fonctionnement regroupe les dépenses de gestion courante du CCAS à savoir :

Le chapitre 011 inclut :

- la maintenance du logiciel,
- l'organisation des manifestations (Semaine bleue, Galette des rois, ...)
- le renouvellement des cotisations.

Le chapitre 65 inclut :

- les secours d'urgence alloués en 2022,
- les fournitures de chèques services,
- la contribution au Fonds de Solidarité Logement,
- les aides allouées par le Conseil d'administration aux publics en difficultés.

#### Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement

##### Comparaison avec les exercices antérieurs.

Opérations	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 – charges à caractère général	2 038,11 €	774,78 €	3857,80 €	7 335,21 €
65 – Autre charges courantes	4 987,33 €	4 538,60 €	6 642,40 €	3152,80 €
67 – Charges exceptionnelles	-	-	110,80 €	-
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>7 025,44 €</b>	<b>5 313,38 €</b>	<b>10 500,20 €</b>	<b>10 488,01 €</b>

#### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

La principale recette du CCAS s'inscrit au chapitre 7474 et provient de la subvention de la Mairie.

En 2022, quatre versements sont venus abonder les recettes de fonctionnement du Ccas par le biais :

- des recettes des deux évènements organisés par le CCAS en 2022 (Réal Guinguette et Bal de clôture de la Semaine Bleue).
- du paiement des Contrats d'Engagement Réciproque contractualisés avec les bénéficiaires du RSA, par le Département.
- d'un remboursement des Chèques d'Accompagnement Personnalisés non utilisés en 2021. Les chèques non utilisés en 2022 ont été remis à la Trésorerie pour destruction sachant que leur remboursement n'interviendra qu'en 2023.
- d'un don de 150.00 €.

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement  
Comparaison avec les exercices antérieurs

Opérations	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
76 – Prestations de services	-	-	-	855,00 €
7473 – Département	-	-	-	362,76 €
7474 – Dotations subvention	6 076,20 €	6 000 €	17 000€	4 000,00 €
77 – Produits exceptionnels	150 €		5 081,00	1 520,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>6 226,20 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>22 081,00 €</b>	<b>6 740,76 €</b>

Monsieur le Président, ayant désigné Madame Joëlle Jouvin, présidente de séance pour ce temps de présentation et de vote du compte administratif, quitte la salle. Madame le Rapporteur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration le Compte Administratif qui fait apparaître un résultat déficitaire de 3 747,25 €, pour l'année 2022. Ce résultat sera cumulé aux résultats des exercices des années précédentes.

Monsieur Noble s'interroge sur la hausse des dépenses au 011, charges à caractère général, entre 2021 et 2022. L'organisation de festivités supplémentaires (notamment la « Réal Guinguette 2022 ») explique cette hausse.

Le résultat de clôture reprend les réalisations de 2022 et les résultats des années antérieures. Le résultat final de 13 218,22 € est la somme du résultat de clôture cumulé.

Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

#### RAPPORT N°4

#### N°11\_CCAS\_2023 : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Président, après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Actions Sociale de JOUQUES, et par adoption du compte administratif, lit le résultat suivant :

. Section de fonctionnement (2022) : -3 747 ,25 €,

A ce résultat, il convient d'ajouter les résultats de clôture de l'exercice précédent :

. Section de fonctionnement (excédent reporté) : 16 965,47 €

Soit en cumulant les résultats :

❖ Un EXCEDENT DE FINANCEMENT en fonctionnement de : + 13 218,22 €.

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'affectation des résultats qui reprend l'excédent des résultats des exercices antérieurs. Ce résultat sera ainsi reporté intégralement en section fonctionnement.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

## RAPPORT N°5

### N°12\_CCAS\_2023 : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Président expose devant le Conseil d'Administration du CCAS, le projet de Budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023, dressé par lui et appuyé de tous les documents à le justifier.

Après avoir discuté du budget, chapitre par chapitre, article par article, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le budget primitif selon les modalités suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 11 - dépenses à caractère général	10 118,22 €
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	9 100 €
<b>Total</b>	<b>19 218,22 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 74 – dotations et participations	6 000,00 €
002 - Report des résultats	13 218,22 €
<b>Total</b>	<b>19 218,22 €</b>

Le chapitre 11 correspond aux dépenses courantes de la structure, à savoir l'achat d'alimentation, les contrats de prestation de service, la documentation générale et technique (cotisation UNCCAS) et les dépenses pour les fêtes et cérémonies (galettes de l'Ehpad, semaine bleue, ...).

Le Chapitre 65 regroupe toutes les dépenses liées aux Secours d'urgence, aux aides facultatives (Fsl, Cap, ...) ou les subventions aux associations, exceptionnelles ou récurrentes.

Le budget primitif a été construit sur la base d'un exercice budgétaire « classique ».

Il est à noter que la demande de subvention sera, en 2023, de 6 000.00 € étant entendu que le report de résultat des années antérieures permettra cet équilibre financier entre les dépenses et les recettes.

L'article consacré aux aides financières (65) a été abondé à hauteur de 9 100.00 € pour pallier les difficultés potentielles des personnes fragilisées par la conjoncture actuelle (hausse des prix des carburants, des combustibles et de l'alimentation, baisse du pouvoir d'achat, ...).

Concernant les recettes de fonctionnement, la demande de subvention sera, pour l'année 2023, de 6 000.00 €. Cette évolution s'explique, comme indiqué précédemment par un excédent de fonctionnement des années précédentes. Cet excédent s'explique lui-même par une demande de subvention exceptionnelle, versée en 2021 d'un montant de 17 000.00 € pour l'organisation d'une manifestation qui, finalement, n'a pu se tenir compte tenu de la crise sanitaire.

Il est entendu qu'une subvention complémentaire pourrait être demandée en cours d'année si les besoins se présentaient.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte le budget primitif du CCAS pour l'année 2023 à l'unanimité.

## RAPPORT N°6

### N°13\_CCAS\_2023 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAIEMENT DE LA CANTINE

Le Conseil d'Administration doit délibérer sur une demande d'aide financière au paiement de la cantine.

Après étude de la situation, Monsieur le Président propose que le CCAS paie les factures cantine de cette personne à raison de deux repas par semaine et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023, ce qui correspond à la somme totale de 86,40 €.

Après débat, le Conseil d'Administration accorde, à l'unanimité, le paiement de la cantine, de deux repas par semaine, jusqu'à la fin de l'année scolaire pour la somme totale de 86,40 €.

### QUESTIONS DIVERSES

#### - **Réal Guinguette Édition 2023 :**

La prochaine Édition aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023, sur le boudrome. Le goûter est à la charge du CCAS. Ainsi que le café, thé, rafraîchissements (eaux aromatisées) à volonté.

L'association Jeunesse DTR participera à l'organisation et mise en place de la manifestation, elle tiendra une buvette et organisera la vente de canotiers.

L'orchestre Gil Maryel animera l'après-midi dansant.

Valérie Torcol suggère l'organisation d'une tombola et se propose de contacter les commerçants de Jouques pour obtenir des lots. Claude Noble est volontaire pour l'aider. Il est à noter qu'une modification de la Régie sera à prévoir pour permettre au CCAS d'encaisser le paiement des tickets de tombola.

Les réservations sont nécessaires pour l'organisation et les différents achats du goûter. Le bal sera ouvert à tous

#### - **Semaine Bleue :**

Lors du Conseil d'Administration du 12 janvier 2023, Paulette Pansard avait proposé la projection d'un film « Un petit miracle », durant la Semaine Bleue.

Un devis a été demandé, celui-ci s'élève à 594,75 €. Les membres du Conseil d'Administration estiment que ce tarif est correct.

Il est envisagé un tarif de 5€ (sous réserve d'une modification de la Régie).

Il est proposé l'invitation d'une classe (CP ou CE1) ainsi que de résidents de Fontclair.

Le jour de la projection reste à définir, mais il est acté qu'une diffusion sera faite un après-midi.

Joëlle Jouvin informe les membres du Conseil d'Administration de la bonne avancée de l'organisation de la Semaine Bleue. Une réunion, membres du Conseil d'Administrations et bénévoles, sera organisée prochainement. Joëlle Jouvin souhaite vivement que chacun puisse s'investir en fonction de ses disponibilités.

#### - **Brin de Causette :**

La nouvelle édition de « Brin de Causette » est distribuée aux membres du Conseil d'Administration.

Évelyne Juignet propose de numéroter les bulletins.

Éliane Boyer fait remarquer l'impact social auprès des personnes isolées que les bénévoles joignent régulièrement par téléphone

#### - **Groupe de paroles Alzheimer :**

Joëlle Jouvin informe les membres du Conseil d'Administration de l'évolution positive de ce dossier. D'autres organismes à caractère social se joignent au CCAS, sur cette action, en orientant des personnes concernées vers ce groupe de paroles.

- **Parentalité :**

Joëlle Jouvin explique le souhait du Président du CCAS de travailler sur un dossier parentalité, dans les prochains mois.

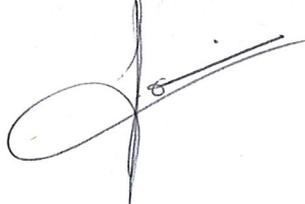
Une rencontre avec le Président de Résonnance Médiation, Peyrolles-en-Provence, est prévue afin d'étudier la possibilité de la mise en place d'un « Accueil » à Jouques. Une demande d'aide à la CAF est envisagée.

Éliane Boyer s'interroge sur les délivrances d'aides alimentaires par le CCAS. Joëlle Jouvin récapitule les différentes aides apportées :

- CAP, 100€ par an et par famille (révision des tarifs dans le règlement intérieur dont la refonte est en cours)
- Tickets de bus
- Délivrance des colis de Noël non réclamés
- Collaboration étroite et régulière avec les Restos du Cœur de Peyrolles-en-Provence

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 18h00.

Secrétaire de séance



Monsieur le Maire-Président  
Eric GARCIN,  
Le 11 avril 2023

